



**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministère de l'Éducation nationale**  
**110 rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

N/R : CC/NA 80 15/16

Paris, le 12 avril 2016

Madame la Ministre,

Depuis 4 ans, suite aux résultats de la phase informatisée du mouvement interdépartemental pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré, vous avez organisé, à notre demande, un groupe de travail permettant de résoudre les situations les plus difficiles.

Ce mouvement complémentaire permet, et nous l'actons positivement, d'apporter une solution à un certain nombre de situations.

Cependant, comme nous l'avons exprimé lors du groupe de travail « Bilan des mutations », les critères retenus ne sont pas satisfaisants.

En effet, depuis 4 ans, l'administration fait le choix explicite d'écarter de ce mouvement complémentaire les collègues en rapprochement de conjoint dès lors qu'ils sont issus d'un département limitrophe.

Pour le SE-Unsa, le fait d'écarter les personnels des départements limitrophes développe autour des départements « attractifs », un effet « embouteillage » qui s'amplifie chaque année. De plus, cela va inciter les personnels à ne plus faire qu'un seul vœu conduisant mécaniquement à une baisse de taux de satisfaction.

Ainsi :

- Sur les 185 collègues en rapprochement de conjoints avec 4 ans et plus de séparation n'ayant pas obtenu leur mutation, 88% sont dans un département limitrophe à leur 1<sup>er</sup> vœu.
- Sur les 142 collègues en rapprochement de conjoint avec 3 ans de séparation n'ayant pas obtenu leur mutation, 75% sont dans un département limitrophe à leur 1<sup>er</sup> vœu.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous souhaitons que le mouvement complémentaire s'opère sur le seul barème, le caractère non-limitrophe étant déjà un critère de discrimination inclus dans ledit barème.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

**Christian CHEVALIER**  
**Secrétaire général**